



la ferme de
Traenheim

Le règlement de la chasse aux œufs du mardi 12 avril et mercredi 13 avril*

PREREQUIS POUR PARTICIPER

Les inscriptions se font à la ferme en remplissant le formulaire mis à disposition. Le responsable légal des enfants participant doit remplir le formulaire et le signer. En le faisant il s'engage à être présent le jour de l'animation. En signant le formulaire, le participant s'engage à accepter le règlement de l'animation. Le jeu est gratuit, sans obligation d'achats.

LES HORAIRES

Il y a 4 sessions programmées **le mardi 12 avril à 14h30 et 16h30, le mercredi 13 avril à 14h30 et 16h30**. Les participants peuvent choisir l'une ou l'autre session suivant les places restantes disponibles. S'ils venaient à être déplacés sur une autre session que celle choisie au départ, les participants seront prévenus avant l'événement par téléphone ou par email, suivant le moyen de communication renseigné sur le formulaire d'inscription.

LE DEROULEMENT DE L'ANIMATION.

Le rendez-vous se fera derrière le magasin 10 minutes avant le début de l'animation. Un animateur expliquera le déroulement du jeu et remettra un sticker aux enfants participants. Au signal les enfants auront jusqu'à 30 minutes pour trouver le maximum d'œufs cachés.

L'animation aura lieu dans un espace défini et marqué à l'avance. Pour des raisons pratiques les enfants peuvent ramener leur propre panier pour y placer les œufs qu'ils auront trouvés.

LES LOTS

Tous les enfants repartent avec un lot. Les lots ne sont ni échangeables ni remboursables.

RESPONSABILITE DE LA FERME

La ferme ne sera en aucun cas responsable des enfants présents. Le responsable légal des enfants participants doit être présent sur site et reste seul responsable des enfants à sa charge. La ferme ne saura être tenue pour responsable si un incident se produisait.

DROIT A L'IMAGE

En inscrivant leurs enfants les parents autorisent également la prise d'images lors de la manifestation, ainsi que leur diffusion pour la communication de la Ferme Rothgerber : sur les réseaux sociaux, pages Facebook et Instagram, site internet et tous autres outils de de communication (flyers imprimés...)

**Si les circonstances nous y obligeaient nous nous réservons le droit de modifier le présent règlement, nous le mettrons en ligne comme le précédent et notifierons la modification sur le nouveau règlement alors en vigueur.*